

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Janvier 2008

Président : Monsieur Guy LOMBARD

Secrétaires de séance : Madame Danielle DURAND

Présents : Mmes D. DURAND - J. DUMONT - P. ODIN - G. PLAT

Mrs J.P. BROUX - J. GROS - J.C. FEVRE - C. MULLIERE - C. TISSOT - P. ROUX - V. NICOT

Absents :

Excusés : J. VENDROUX pouvoir C. TISSOT

Non excusés : J.P. CHARBONNIER - D. GAUDILLAT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

### SUPPRESSION DE LA REGIE PHOTOCOPIE :

Mr le Maire rappelle au Conseil que depuis 2001 les photocopies faites en mairie sont gratuites. Or, il existe depuis le 25 mars 1987 une régie photocopie qui sur la demande du trésorier, Mr PRABEL, n'a plus lieu d'être. Par conséquent, Mr le maire propose de supprimer cette régie de recettes. Le Conseil Municipal accepte.

### DEMANDE D'ACHAT D'UN EXCEDENT COMMUNAL:

Mr le Maire présente une demande d'achat d'un excédent communal jouxtant le terrain d'un particulier. Il propose la vente de cette parcelle cadastrée ZO 29 d'une superficie de 1150 m<sup>2</sup>. Le Conseil accepte et en fixe la valeur à 200 €.

L'acquéreur s'acquittera des frais de notaire.

### CONCESSION DE BAIL A FERMAGE POUR LA PARCELLE ZP 12 :

Pour faire suite à l'exploitation de la parcelle ZP 12 par Mr Romuald GROS, Mr le Maire propose de concéder un bail à fermage et d'en fixer le tarif à 84.86 €/l'hectare ( soit 3 quintaux de blé ) pour 2007; fermage qui sera révisé chaque année en fonction de l'indice fixé par la préfecture. En plus l'acquéreur paiera tous droits, taxes et cotisations, incombant habituellement au locataire, ainsi que les frais d'enregistrement dudit bail, consenti pour une durée de 9 années à compter du 11 novembre 2007 . Le Conseil donne son accord, accepte ce tarif et autorise le maire à signer l'acte qui sera préparé par Maître PERRAULT, notaire à Cuisery.

### DEMANDE D'EXTENSIONS ELECTRIQUES :

- Mr le Maire présente le courrier du SYDEL demandant l'extension du réseau électrique en vue de la construction de la maison de Mr Cyril MARGUERITTE, impasse de la Vigneule et précise que le coût résiduel restant à la charge de la commune s'élèverait à environ 450 € HT. Le Conseil accepte la participation

demandée par le SYDEL pour cette extension.

- Mr le Maire propose également de demander un devis pour une extension électrique afin de desservir le futur lotissement du CRAZOT. Le Conseil accepte.

#### REVISION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES:

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier en 2008 les prix pour les locations des salles communales.

#### SPANC : POINT SUR LA REUNION PUBLIQUE

Mr le Maire fait le point sur la réunion publique du SPANC qui a eu lieu à Baudrières le 12 décembre 2007.

Face aux obligations de mise en conformité des assainissements non collectifs et au coût que cela va engendrer pour certains foyers de la commune, Mr le Maire propose que le budget assainissement 2008 prennent à sa charge les coûts des visites de contrôle. Cette disposition permettra de réaliser ces diagnostics efficacement et sereinement, et également de recenser au mieux les installations présentant des dysfonctionnements majeurs appelés "points noirs"

Il propose également que soit pris en charge par le budget communal une partie de la dépense occasionnée pour la mise en conformité des installations défectueuses . Par ailleurs, il sera demandé expressément au Conseil Général et à l'agence de l'eau des aides substantielles en complément.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

De plus, pour les maisons qui, à partir de 1998, ont eu recours au bureau d'études DEGUT

ASSAINISSEMENT pour la réalisation de leur dispositif d'assainissement individuel, il précise qu'il fera en sorte qu'il n'y ait pas de diagnostic avant 2012.

#### PAIEMENT DES HEURES DE REMPLACEMENT :

Suite au remplacement de la cantinière, Mme Christine BOUILLLOUX, Mr le Maire communique au Conseil le nombre d'heures effectuées par mme Geneviève PLAT. Le Conseil décide le paiement de ces heures de remplacement : 4 journées de 8 heures soit 32 heures.

#### OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET ASSAINISSEMENT:

Face à un dépassement de crédit, Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à une ouverture de crédit au budget assainissement pour abonder les articles suivants :

- 673 : titres annulés 66 € - 7474 : subventions d'exploitation + 66 €

Le Conseil accepte cette décision modificative.